



Madame Laurence Ruffin
Maire de Grenoble
11 Boulevard Jean Pain
38000 GRENOBLE

Grenoble, le 9 juillet 2026

Madame la Maire,

La démission de Mme. Lauren Viguiet et de M. Thomas Mandroux du groupe La France Insoumise au Conseil municipal de Grenoble modifie profondément les équilibres politiques au sein de notre assemblée. Avec le départ de ces deux élus, le groupe Réconcilier Grenoble devient le premier groupe d'opposition au Conseil municipal.

Cette nouvelle situation appelle nécessairement à reconsidérer votre décision de confier la présidence de la commission des finances à M. Allan Brunon. Nous vous demandons donc de revenir sur ce choix et de confier cette responsabilité à notre groupe, auquel elle revient désormais légitimement au regard de son poids au sein de l'opposition municipale.

Cette demande est d'autant plus justifiée que, depuis sa nomination, Allan Brunon n'a participé à aucune réunion de la commission des finances. Cette instance essentielle au contrôle de l'utilisation des deniers publics exige pourtant rigueur, transparence et assiduité. Sa présidence ne peut être réduite à une fonction symbolique, encore moins être confiée à un président absent qui ne daigne pas assister aux séances de la commission qu'il est censé présider.

Nous avons dénoncé, dès l'origine, les conditions dans lesquelles cette présidence lui avait été attribuée, après l'accord électoral conclu au second tour entre votre liste et La France Insoumise. Les faits démontrent aujourd'hui les conséquences de ce choix : une instance centrale de notre démocratie locale a été traitée comme une simple monnaie d'échange politique, au détriment de son bon fonctionnement et du nécessaire contrôle de l'action municipale. Les révélations parues ce jour dans la presse rendent désormais votre décision plus difficilement soutenable encore.

Lauren Viguiet et Thomas Mandroux mettent directement en cause le fonctionnement interne du groupe présidé par Monsieur Allan Brunon. Ils dénoncent publiquement « *un système bien rodé de violences et de jeux de pouvoir* » ainsi que « *des propos répétés et des actes que nous avons jugés violents, autoritaires, sexistes, LGBTphobes et un acharnement vécu comme du harcèlement moral* ». Ils affirment également que Thomas Mandroux aurait été placé « *dans l'incapacité de siéger [...] afin de préserver sa santé* », celui-ci ayant, selon leurs déclarations à la presse, été placé en ITT et sous traitement à la suite des violences psychologiques qu'il estime avoir subies.

Ces alertes ne sont d'ailleurs pas nouvelles. Avant même les élections municipales, Alan Confesson avait annoncé quitter ce parti en le décrivant comme « *un mouvement fondé sur la violence, dans les méthodes, dans les pratiques, dans les discours* ». Dans ces conditions, maintenir Allan Brunon à la présidence de la commission des finances, sans même reconsidérer votre décision, reviendrait à fermer les yeux sur des accusations particulièrement graves formulées publiquement par deux élus de votre propre liste. Après avoir fait le choix de lui confier cette fonction stratégique, votre silence et votre inaction pourraient légitimement être interprétés comme une forme de complaisance à l'égard de comportements que ses propres anciens colistiers décrivent comme violents, autoritaires, sexistes, LGBTphobes et relevant du harcèlement moral.

D'autant que ces comportements dénoncés aujourd'hui ne peuvent être totalement dissociés de ceux que nous subissons nous-mêmes régulièrement dans le débat public local. Lors des séances du Conseil municipal comme sur les réseaux sociaux, nous sommes confrontés à des postures menaçantes, des interruptions répétées de la parole, des insultes et une agressivité permanente qui dégradent profondément la qualité du débat démocratique. Or, lors des séances du Conseil municipal, vous laissez systématiquement passer ces comportements lorsqu'ils émanent des élus de La France Insoumise, sans jamais faire pleinement respecter la police de l'assemblée qui relève pourtant de votre responsabilité en votre qualité de Maire et de présidente de séance.

La présidence de la commission des finances doit être une garantie de transparence dans le contrôle de l'argent public des Grenoblois. Elle ne peut rester entre les mains d'un élu absent de cette instance et aujourd'hui directement mis en cause, dans la presse, par ses propres colistiers à travers des accusations extrêmement graves.

Vous portez donc aujourd'hui la responsabilité de décider si cette situation peut perdurer.

Nous sommes désormais le premier groupe d'opposition au Conseil municipal. Notre groupe est le seul à s'être présenté et maintenu en opposition à votre liste au second tour, en rassemblant plus de 22 000 Grenoblois sur une ligne claire et cohérente. À ce double titre, la présidence de la commission des finances doit légitimement nous revenir.

Maintenir votre décision, au regard de la gravité des accusations formulées à l'encontre d'Allan Brunon par ses propres colistiers, ne pourrait être interprété que comme un choix politique assumé de votre part. En refusant de revenir sur cette nomination, vous vous rendriez solidaire des comportements et des méthodes dénoncés, tout en acceptant qu'une instance aussi déterminante pour la transparence des finances publiques locales demeure présidée par un élu faisant l'objet d'accusations d'une telle gravité. Vous devriez alors en assumer pleinement la responsabilité devant les Grenoblois.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de notre considération distinguée.



Clément Chappet,
Conseiller municipal,
Président du groupe d'opposition - Réconcilier Grenoble

Et les conseillers municipaux : **Thierry Aldeguer, Franck Benhamou, Delphine Bense, Nathalie Béranger, Brigitte Boer, Pierre-Edouard Cardinal, Emilie Chalas, Anouchka Michard, Jean-Noël Pusel, Jean-Luc Rizzi, Stéphane Robin.**